

27 oct 2017 -17:45

Appartient à Conseil des ministres du 27 octobre 2017

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 18 octobre 2017. Le niveau 3 est maintenu. Après avoir recueilli l'avis du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité, le Conseil des ministres a décidé du déploiement de maximum 1000 militaires en rue, pour une période d'un mois, du 3 novembre au 2 décembre 2017. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une marge de sécurité d'environ 150 militaires (capacité de réserve susceptible d'être immédiatement déployée). Le nombre maximum de militaires qui peut être déployé en appui à la police a diminué du fait que les militaires sont déployés de façon plus mobile.

L'OCAM procédera à une nouvelle évaluation globale de la menace en vue de préparer les travaux du prochain Comité stratégique du renseignement et de la sécurité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la Défense, chargé de la Fonction
publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>